

Avis DE CERTIFICATION

Un bulletin de Groupe CSA à lire de toute urgence

Produits au gaz n° 420

Le 1^{er} novembre 2017

Entrée en vigueur le 1^{er} Novembre 2018

Présentez votre demande avant le 1^{er} Mars 2018

Nous annonçons : la publication de l'ANSI Z21.73-2017 • CSA 11.1-2017; Lanternes de camping portatives à gaz

Classe n° : 2781 83, MATÉRIEL CAMPING (GAZ) - Lanternes de camping portatives - normes US
2781 03, MATÉRIEL CAMPING (GAZ) - Lanterne de camping portative

Pour acheter la norme, visitez nous à www.shop.csa.ca

Qui est visé ?

Tous les fabricants de lanternes de camping portatives à gaz.

Que devez-vous faire ?

1. Les révisions précisées dans cet Avis de certification ne requièrent aucun essai, mais des mises à jour de vos certificats de conformité et de vos rapports de certification seront exigées. Le personnel de la Prestation de services de Groupe CSA communiquera avec vous afin de vérifier la conformité à chaque révision qui s'applique à la conception de produits compris dans vos rapports de certification visés.
2. Veuillez nous faire parvenir votre réponse au plus tard 30 jours après avoir reçu la lettre de soumission accompagnée de la demande de services de certification CSA. Vous devez nous envoyer votre réponse d'ici le 1^{er} mars 2018 afin d'assurer la mise à jour complète de votre

registre de certification d'ici le 1^{er} novembre 2018.

Approbations :

La troisième édition de la norme indiquée ci-dessous a été approuvée par l'American National Standards Institute, Inc. le 13 juillet 2017 et le Conseil consultatif interprovincial du gaz (CCIG) le 3 juin 2017:

Norme Z21.73/CSA 11.3, Lanternes de camping portatives à gaz.

Les modifications apportées à cette édition remplacent toute disposition correspondante de la norme ANSI Z21.73-2011/CSA 11.1-2011 et sont identiques aux exigences de la revue et aux commentaires datés de janvier 2015.

Principales modifications :

Voir la pièce jointe n° 1.

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez-vous adresser à l'associé du personnel technique du Groupe CSA qui s'occupe de votre dossier.

Aller à <http://www.csagroup.org/fr/services/essais-et-certification/product-listing/> et entrer votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classe associés à cet avis afin de déterminer lesquels de vos produits sont affectés.

Pour des questions techniques sur cet avis de certification

Communiquez avec John Kory
par téléphone au (216) 524-4990 x88125, télécopieur au 216-642-3081

ou par courriel à john.kory@csagroup.org

La nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis peuvent être utilisées pour la certification à partir de la date de publication du présent avis. La «date d'entrée en vigueur» du présent avis est la date à laquelle les conditions actuelles, applicables aux produits certifiés énumérées dans les numéros de classe touchées, expirent et la nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis deviennent les seules exigences qui peuvent être utilisées pour la certification.


Dans le cas où les produits actuellement certifiés ne sont pas conformes aux dernières exigences décrites dans le présent avis après la "date d'entrée en vigueur", la certification de ces modèles peut être interrompue.



Rendez-vous au www.csagroup.org où vous pouvez cliquer sur "Contactez-nous" pour voir le répertoire téléphonique de nos bureaux et partenaires.

Pièce jointe n° 1

Principales modifications

Clause(s)	Changes
4.10 et 4.11.3i	Exige maintenant la marque de l'agence de certification sur les instructions de l'appareil et sur son marquage de plaque signalétique.
4.10	<p>Les avertissements encadrés du manuel d'instruction actuels ont été modifiés comme suit :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>▲ AVERTISSEMENT RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION Si vous décelez une odeur de gaz :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ne tentez pas d'allumer l'appareil. 2. Éteignez toute flamme nue. 3. Coupez l'alimentation en combustible. 4. Évacuez les lieux immédiatement. 5. Laissez le gaz se dissiper pendant 5 minutes avant d'allumer l'appareil. <p>Le non-respect de ces instructions peut entraîner un incendie ou une explosion, ce qui peut causer des dommages matériels, des blessures corporelles ou la mort.</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px; text-align: center;"> <p>POUR VOTRE SÉCURITÉ</p> <p>Ne pas entreposer ni utiliser d'essence ni d'autres vapeurs ou liquides inflammables à proximité de cet appareil ou de tout autre appareil.</p> </div> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-right: 5px; text-align: center;"> <p>▲ DANGER</p>  </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>MONOXYDE DE CARBONE Cet appareil peut produire du monoxyde de carbone, un gaz toxique inodore.</p> <p>L'utilisation de cet appareil dans des espaces clos peut entraîner la mort.</p> <p>Ne jamais utiliser cet appareil dans un espace clos comme un véhicule de camping, une tente, une automobile ou une maison.</p> </div> </div>
4.10e	Les instructions imprimées ont été modifiées afin d'ajouter un avertissement selon lequel les enfants et les animaux domestiques doivent être tenus à l'écart de l'appareil en tout temps.
4.10f	Un article a été ajouté aux instructions imprimées afin de tenir compte des essais avec les mélanges de carburant.
4.11.3j	Un énoncé a été ajouté aux marquages de l'appareil indiquant que la lanterne doit être utilisée à l'extérieur seulement.
5.2	L'exigence des gaz d'essais a été modifiée afin de préciser clairement que l'essai doit être mené avec le gaz spécifié par le fabricant. Puisque ceci reflète la pratique de laboratoire courante, aucune remise à l'essai du produit déjà certifié n'est requise.
5.3	Les exigences précisées dans cet article (Pressions d'essai et régulateur de pression) ont été élargies afin de préciser les pressions d'essai nécessaires lors de l'approbation d'un appareil destiné à être utilisé avec des mélanges de propane et de butane. Puisque ceci reflète la pratique de laboratoire courante, aucune remise à l'essai du produit déjà certifié n'est requise.